

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le neuf novembre à 19 h 30 , le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 4 novembre 2010, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Marie-Pierre THIERIOT, Adjointe au Maire.

Etaient présents : Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Mme DUGUET, Melle MAUNOURY, Mme JULIEN-RIVE, M. LANGLOIS, M. HUMBERT

Absents : M. MENUCELLI, Mme LEBRAUD, M. BOUCHER.

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Future Salle de Mairie – Choix du Mobilier

Délib.n°38/2010

Mme l'adjointe au Maire fait part des différents devis reçus en mairie concernant le mobilier de la future salle de mairie.

Les entreprises consultées sont les suivantes :

- DEC87 : 3 153,00 € HT soit 3 770,99 € TTC
- UGAP : 2 802,85 € HT soit 3 352.21 € TTC
- CAMIF : 5 608,00 € HT soit 6 707,17 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient la proposition de la société DEC 87, domiciliée à Limoges dont la garantie s'étend à 7 ans sur du mobilier de fabrication française et charge M. le Maire d'en réaliser la commande et le suivi.

2. Travaux Chaudière - Facture CHABRETOU en investissement

Délib.n°39/2010

Mme THIERIOT fait part de la facture de la S.A.R.L. CHABRETOU et Fils n°10542 du 30/09/2010 qui concerne en partie des dépenses de matériel liées aux travaux concernant le silo de la chaufferie qui a été payé en fonctionnement par le mandat 235 du 2/11/2010 art.60632 (fonctionnement).

Elle propose que le montant lié à ces travaux : 1 291, 07 € TTC soit réimputé en investissement à l'article 2315 Opération P0084 (Chaudière plaquettes bois bâtiments communaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette réimputation et charge M. le Maire de sa réalisation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 45.